



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prêts

Question écrite n° 78193

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur les dispositions votées dans la loi 2014- 344 relative à la consommation du 17 mars 2014 dite loi « Hamon » dans un souci de plus grande justice sociale et de protection des consommateurs en matière de « délégation d'assurance » pour les emprunteurs. Cette loi a donné lieu à ce jour à plusieurs décrets d'application. Cependant dans l'attente de publication du décret concernant la nouvelle présentation de la fiche d'information précontractuelle, il lui demande si le Gouvernement peut rendre public le nom de la structure de contrôle qui va s'attacher à faire respecter la loi en matière de délégation d'assurance.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78193

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2939

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)